

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 20 mars 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de LEFRAS Auguste, Doyen d'âge.

Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Anne LE PAPE, Francis VÉRON, Marina DESSEROIR, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Fabienne BLIN, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Pascal BERRIER, Sandra FORTIN, Justin LEGEARD, Anaïs RINFERT, Ghino MARIE, Isabelle MARTIN, Guy LANGEVIN, Dominique RECHAUX;

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Mathilde AUBERT, Sandra FORTIN,

Absent :

Procuration : Mathilde AUBERT a donné pouvoir à Alain LEVALLOIS, Sandra FORTIN a donné pouvoir à Monique SOUL

Secrétaire de séance : Monique SOUL

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 16 mars 2026  
et affichée le 16 mars 2026

Présents : 25    Votants : 27

**2026 03-006 - Election du Maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal**

(rapporteur : Auguste LEFRAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L 2122-4 et L 2122-7 ;

Après s'être assuré que le quorum est atteint ;

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

**Considérant** que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel à candidatures, un candidat est déclaré : Mme ROCHEFORT Nathalie.

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a pris un bulletin et une enveloppe, s'est rendu dans l'isoloir, puis a déposé son enveloppe dans l'urne et a émargé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants / bulletins : ..... 27
- Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- Bulletins et enveloppes déclarés nuls : .....
- Bulletins et enveloppes déclarés blancs : ..... 1
- Suffrages exprimés : ..... 26
- Majorité absolue : ..... 14

A obtenu :

- ROCHEFORT Nathalie : .....26 voix

Madame ROCHEFORT Nathalie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire de la commune de Juvigny les Vallées.

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré à Juvigny-les-Vallées, le 20/03/2026

Le Maire,  
Nathalie ROCHEFORT

